



Edito

Comme indiqué lors de notre dernière lettre l'association, Les Amis du Cher Canalisé a réussi à se faire reconnaître d'intérêt général, ce qui va nous permettre de remettre à tous nos adhérents un reçu fiscal pour déduction de leurs cotisations ou dons.

L'année se termine avec un automne et un début d'hiver nous permettant d'espérer un niveau du Cher en hausse pour 2020. Nous espérons aussi que les instances nous permettront de remonter les barrages plus tôt dans la saison afin de conserver cette eau si précieuse en été, et de ne plus revoir ce que nous avons connu ces deux derniers étés.

Un NEC plus ultra ?

Constitué pour remplacer le Syndicat du Cher Canalisé, qui devait être dissout en 2017 selon ses statuts, le NEC, c'est-à-dire du Nouvel Espace du Cher, est entré en fonction en janvier 2018. Fruit d'une coopération entre les départements de Loir et Cher et d'Indre et Loire, deux représentants politiques en sont à l'origine et sont aujourd'hui ses forces vives : Jacques Paoletti, du Loir et Cher, et Vincent Louault, d'Indre et Loire. Ce dernier est le président du NEC.

L'association des Amis du Cher Canalisé, qui revendique qu'on s'occupe du Cher depuis une quinzaine d'années, s'était toujours heurtée à une nette volonté du Syndicat du Cher Canalisé de ne rien faire, ni pour l'entretien de la rivière, ni pour la réfection des écluses. Le Syndicat avait même l'intention de supprimer les barrages à aiguilles, qui font l'intérêt historique des écluses du Cher.

Les Amis du Cher Canalisé attendaient donc avec méfiance la ligne politique du NEC. Si, devant l'immensité du travail revendiqué par la première et à accomplir par la deuxième, les deux entités ont eu des échanges toniques sur les différents sujets, une communication a commencé à se mettre en place. La venue du Président du NEC à l'assemblée générale ordinaire des Amis du Cher Canalisé au printemps 2019 a libéré la parole. Restait à établir sur la durée un dialogue qui n'avait jamais existé auparavant, si ce n'est un dialogue de sourds.

Un des points intéressants et importants pour une éventuelle mise en confiance était le remplacement des portes des écluses de Civray en Touraine et de Chisseaux. La première écluse était déjà hors service et la deuxième tenait par des expédients. Or, dans ce bief se trouve le Château de Chenonceau et la navigation habituelle des bateaux de passagers de la Béliandre, qui attirent des milliers de personnes chaque année.

Un autre point était l'habillage en bois par les Amis du Cher Canalisé des nouvelles portes métalliques pour Civray et Chisseaux, habillage en bois à la demande des Architectes des Bâtiments de France afin de conserver l'aspect ancien des portes tout en adoptant l'efficacité du métal.

Si les doutes ont souvent animé les esprits des Amis du Cher Canalisé sur la tenue par le NEC du programme 2019 de remplacer les portes de ces écluses, force est de constater en cette fin d'année que le NEC a procédé au remplacement des portes de Civray et que les portes de Chisseaux ont été retirées en profitant de l'étiage il y a quelques semaines pour procéder à l'installation prévue par de nouvelles portes métalliques. Un calendrier et des promesses tenues changent bien sûr le climat entre l'association et l'établissement public chargé de la gestion du Cher.

Si l'on ajoute que le NEC a convoqué les Amis du Cher Canalisé pour une réunion en octobre afin de préciser l'habillage en bois dont l'association se charge, on peut même déclarer qu'il y a une collaboration entre les deux entités.

Au cours de cette réunion en octobre, le président du NEC a également proposé de collaborer à la souscription de vente d'aiguilles de renouvellement des barrages que souhaite organiser à nouveau les Amis du Cher Canalisé (la première souscription fut un succès populaire et de communication, l'association prouvant qu'elle sait être pragmatique et constructive).



Le bilan de fin d'année 2019 est positif. Demeurons dans cette perspective d'action et de collaboration entre les décideurs politiques et les Amis du Cher Canalisé.

Ludovic DURAIN président LA C C

Nouveau livre de Jean Pierre PESTIE



Vous pouvez désormais vous procurer l'excellent livre de notre ami: Jean Pierre Pestie.

Il dresse un état des lieux alarmant de la transition écologique en France et nous livre son analyse sur cet échec, tant économique qu'environnemental.



Communication des Amis du Cher Canalisé

Nous avons, lors de la dernière réunion de conseil d'administration, proposé de réfléchir à notre communication suite aux événements de ce printemps. Jérôme MEUSNIER demande de reprendre cette idée et de communiquer comme le font d'autres associations à propos du Cher.

Cette idée rejoint celle évoquée plus haut pour nous faire connaître et comprendre plus clairement sur notre raison d'être et nos actions. D'où trois résolutions :

-Il est voté à l'unanimité des présents la création d'une cellule de communication de crise pour intervenir par voie de presse et courrier selon les nécessités, afin de réagir sur les actions et attentes de notre associations lors d'événements graves mettant en péril le Cher, son entretien, la protection de son patrimoine et la navigation. Cette cellule de communication est composée des vice-présidents et du Président de l'association. Une information sera opérée toutefois rapidement par mail aux membres du conseil d'administration.

-Il est étudié la mise en page d'une feuille de présentation des actions des Amis du Cher Canalisé qui pourra être donnée lors des expositions. La feuille d'adhésion présentera en quelques lignes les actions de l'association. Un panneau d'exposition supplémentaire va être mis en place afin de présenter l'historique, l'objet et les actions de l'association (JP SERRAULT a indiqué rechercher des éléments en ce sens ayant été mis en place par notre ancien président Roger BOUYRIE). Il est envisagé de placer un panneau explicatif de la flore, la faune et les écluses à chaque écluse. Enfin, chacun essaie de faire un article pour le journal de la Nouvelle République, dont nous reparlerons lors de la prochaine réunion.



L'année se termine avec de l'eau dans le Cher



Enfin le niveau du Cher, remonte cela fait plaisir de le revoir à un niveau élevé contrairement à l'été où il faisait peine à voir. Allons-nous vers de grosses crues comme celles que nous avons connues il y a quelques années ? Dernièrement 210 m³ seconde à Chatillon sur Cher. Quel dommage de ne pas pouvoir garder ces niveaux en été. Peut-être suite aux deux années de sécheresse cela fera changer les dates de remontées de nos barrages afin de préserver cette quantité d'eau si importante pour tout le monde dans la vallée du Cher. (*Domage de ne pas pouvoir la stocker*)



Les acteurs de l'eau en France

Les Comités de bassin.

LE PREFET COORDINATEUR DE BASSIN préside le **Comité de bassin** qui est le parlement local de l'eau
Représentants : 40% des collectivités, 40 % des usagers, 20% Etat et établissements publics

- Elaborer une politique cohérente avec les orientations nationales et directives européennes
- Elaborer les plans d'actions SDAGE
- Définir les orientations de l'Agence de l'Eau

Six comités de bassins : Adour-Garonne, Artois Picardie, Loire Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine Normandie. L'Indre et Loire appartient au Comité Loire Bretagne.

Remarque : La Fédération Nationale de la pêche, les grandes associations pour la défense de l'environnement (WWF et FNE), les préfetures (DDT), les organismes territoriaux de santé (DREAL et ARS) ont des membres dans les Comités de bassin et dans les Commissions Locales de l'Eau (CLEs)

Les Agences de l'Eau.

Les Agences de l'eau dépendent de deux ministères : **Le Ministère chargé de l'Ecologie et du Développement Durable et le Ministère chargé du Budget**

Les **AGENCES DE L'EAU** sont les organismes Exécutifs des Comités de Bassin, au titre d'Etablissements publics de l'Etat regroupant 1800 collaborateurs. Leurs missions consistent à :

- Mettre en œuvre la politique et les orientations des Comités de Bassin et des SDAGE
- Percevoir les redevances auprès des utilisateurs de l'eau
- Financer les opérations d'aménagements collectifs contre les pollutions

Six agences de l'eau : Adour-Garonne, Artois Picardie, Loire Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine Normandie.

L'ONEMA AVANT 2017 (1)

L'ONEMA était (1) rattaché au Ministère chargé de l'Ecologie et de l'Environnement.

L'ONEMA, Office National de l'EAU et des Milieux Aquatiques était un Etablissement public Français à caractère administratif regroupant 900 personnes chargé de :

- Restaurer et préserver les milieux aquatiques via la police de l'eau et la pêche en eau douce
- Contribuer, par la recherche, à la connaissance des hydro systèmes et de la biodiversité.
- Assister le pilotage fonctionnel national du système d'Information sur l'Eau (SIE)

Adresse postale: Mairie de Veretz rue Moreau Vincent 37270 VERETZ

Sites internet : www.amis-du-cher.org – www.amis-du-cher.fr

Mail : amis.du.cher@sfr.fr

Tel Président : 06 28 56 57 81



L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EPL).

Etablissement Public Loire (EPL) Syndicat mixte reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin. L'EPL a pour missions :

- Prévention des inondations (recherche, données, information)
- Gestion des ressources en eau stratégique des ouvrages de Naussac et Villerest
- Maitrise d'ouvrage de grandes opérations à caractère interrégional.

Le syndicat est composé de 50 collectivités ou groupements : 7 régions, 16 départements, 18 villes et agglomérations, 9 SICALA. Le Comité Syndical, composé de 76 délégués, se réunit au moins trois fois par an. Le budget est financé par les contributions des collectivités membres et par des subventions (Europe, Etat, Agence de l'eau).

LES PRINCIPAUX ACTEURS REGIONAUX.

Les CLEs (Commissions Locales de l'Eau) agissent au niveau de sous-bassins sous l'autorité des Comités de bassin afin de :

- Mettre en œuvre au niveau d'un sous bassin, la politique et les dispositions du SDAGE pour la protection des milieux aquatiques en assurant l'équilibre des différents usages de l'eau
- Elaborer le SAGE, outil opérationnel et juridique, qui énonce les priorités à retenir et les travaux à effectuer.

La CLE comprend des représentants de l'Etat (25%), des collectivités locales (50%) et des usagers (25%). Pour le bassin Loire-Bretagne, dans l'élaboration des SAGE pour les affluents de la Loire, les CLEs reçoivent l'assistance de l'EPL. Dans l'ensemble de la France, il existe 182 sous-bassins, soit 182 CLEs.

Alimentation en Eau Potable (AEP) et Assainissement collectif ou individuel.

L'alimentation en eau potable (AEP) et l'assainissement des eaux usées appartiennent au « cycle court » de l'eau, par opposition au « cycle long » qui concerne les cours d'eau depuis leur source jusqu'aux confluences et estuaires. La gestion des deux cycles de l'eau, dans laquelle interviennent l'Etat et bon nombre d'acteurs publics et privés, est pilotée par les agences de l'eau, les analyses de l'eau permettant de juger de la potabilité de l'eau étant effectuées par les ARS. Le puisage pour l'AEP représente 7 milliards de m³/an (2/3 dans les nappes souterraines et 1/3 dans les eaux de surface). Encore récemment, il existait 35 000 acteurs (communautés, syndicats et firmes privées agissant en délégation de service public) pour distribuer et assainir les eaux usées. La tendance aujourd'hui est de faire prendre la compétence distribution AEP et Assainissement des eaux usées aux Com-com. Les redevances prélevées par les Agences de l'eau (supportées à plus de 80% par les usagers domestiques et assimilés) constituent la majeure part de leur budget.

- (1) Qu'est devenu l'ONEMA ? La loi du 9 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité prévoit que les missions et l'ensemble des droits et obligations de l'ONEMA sont repris par l'Agence française pour la biodiversité. En 2017, quand naît l'Agence de la biodiversité, certains évoquent une intégration de l'ONEMA dans une direction de la nouvelle Agence, d'autres évoquent sa dissolution avant intégration (?). La nouvelle situation de l'ONEMA est d'autant plus floue qu'on ne retrouve pas dans les missions des directions de l'Agence de la biodiversité les différentes missions qui étaient celles de l'ONEMA avant 2017, à l'exception de la mission police dans la Direction Police. Tout a-t-il été fait pour faire disparaître l'organisme le plus dogmatique de la gestion de l'eau ?

Jean Pierre PESTIE



Cotisations

Nous avons toujours besoin de votre soutien pour la sauvegarde du Cher Canalisé et de ses infrastructures.

L'association étant reconnue d'intérêt général nous vous fournirons un reçu au titre de dons vous permettant une déduction de 66 % du montant des dons. La réduction s'applique dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Montant de la cotisation annuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

(Collectivités, particuliers) : membre actif **16 €** – Carte couple **20 €**

Association extérieure à la vallée du Cher **20 €**

Mode de règlement :

- Par chèque à l'ordre de L.A.C.C. À faire parvenir à :

Mr Jean-Paul Serrault

34 Rue du pont -37150 BLERE

- Pour les collectivités locales : par mandat administratif au compte **CREDIT AGRICOLE**

Agence de Bléré- Banque **19406** – Guichet **37003** – Compte **82719969001** - Clé RIB **63**

